

Numéro tarifaire		Tarif de préférence britannique	Tarif de la nation la plus favorisée	Tarif général	Droits en vigueur avant les droits proposés dans le présent budget		
					Tarif de préférence britannique	Tarif de la nation la plus favorisée	Tarif général
69200-1	Pièces de monnaie ou médailles pour collections; timbres-poste; médailles et autres articles offerts comme trophées ou prix, et reçus et acceptés à titre de distinction honorifique, ou offerts à de telles fins par des personnes ou des organismes d'autres pays; coupes-trophées et autres objets constituant des prix (autres que des articles commerciaux de vente courante) gagnés dans d'autres pays à l'occasion de compétitions authentiques, ou donnés par des personnes ou des organismes d'autres pays à de telles fins au Canada. Ne sont pas compris dans ce qui précède les médailles, trophées ou prix que des organismes ou des sociétés commerciales offrent régulièrement à leurs membres, à leurs employés ou à leurs représentants.....	En fr.	En fr.	En fr.	En fr. Divers	En fr. Divers	En fr. Divers
	Sculptures et statues originales, y compris les douze premières répliques d'une œuvre ou d'un modèle original; <i>assemblages</i> :						
69515-1	La production professionnelle d'artistes seulement, et dont la valeur individuelle est d'au moins soixante-quinze dollars.....	En fr.	En fr.	En fr.	En fr. Divers	En fr. Divers	En fr. Divers
69516-1	La production d'artistes domiciliés au Canada mais résidant temporairement à l'étranger, sous réserve des règlements établis par le Ministre.....	En fr.	En fr.	En fr.	En fr. Divers	En fr. Divers	En fr. Divers
69520-1	Peintures, dessins, <i>collages</i> et pastels <i>originaux</i> faits par des artistes; Gravures, eaux-fortes, lithographies, gravures sur bois, cartes et graphiques, imprimés avant le 1 ^{er} janvier 1900; Gravures, eaux-fortes, lithographies, gravures sur bois, originales, non reliées, imprimées à la main avec des plaques ou des blocs exécutés entièrement à la main, et signées par l'artiste ou, sous réserve des règlements établis par le Ministre, authentifiées par l'artiste ou en son nom; <i>Représentations sérigraphiques et photographiques ou photomécaniques, numérotées et signées par l'artiste ou, sous réserve des règlements établis par le Ministre, authentifiées par l'artiste ou en son nom;</i> <i>Toute combinaison des moyens d'expression qui précèdent, numérotés et signés par l'artiste ou, sous réserve des règlements établis par le Ministre, authentifiés par l'artiste ou en son nom.....</i>	En fr.	En fr.	En fr.	En fr. 12½ p.c. 15 p.c.	En fr. 20 p.c. 22½ p.c.	En fr. 22½ p.c. 25 p.c.
69525-1	Tapisseries tissées à la main ou applications faites à la main, pouvant servir seulement de tentures, et évaluées à au moins vingt dollars le pied carré...	En fr.	En fr.	En fr.	En fr. 12½ p.c.	En fr. 20 p.c.	En fr. 22½ p.c.
69526-1	Tapisseries tissées à la main ou applications faites à la main, pouvant servir seulement de tentures, produites par des artistes domiciliés au Canada mais résidant temporairement à l'étranger, sous réserve des règlements établis par le Ministre.....	En fr.	En fr.	En fr.	En fr. 12½ p.c.	En fr. 20 p.c.	En fr. 22½ p.c.
69805-1	Perles de verre pour articles faits à la main.....	En fr.	En fr.	22½ p.c.	10 p.c.	17½ p.c.	22½ p.c.
71115-1	Pots ou boulettes comprimées, composés en tout ou en majeure partie de tourbe, devant servir exclusivement pour la culture de plantes aux fins de repiquage, ou pour la protection des plantes au cours de leur croissance.....	10 p.c.	10 p.c.	25 p.c.	10 p.c. 15 p.c.	10 p.c. 17½ p.c.	25 p.c. 25 p.c.